



AR Prefecture

043-214300329-20250728-2025_064-DE **EXTRAIT DU REGISTRE**
 Reçu le 01/08/2025 **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
 Publié le 01/08/2025 **DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 28 juillet à 18h45
 En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
 Présents : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
 Votants : 19

Date de la convocation : 21/07/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
 Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde
 HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC,
 Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Sabine
 JOUVHOMME, Denis CLAMENS.
Excusés :
 Valérie GAGNE qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
 Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Franck PAILLON
 Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
 Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME
Secrétaire de séance : Denis CLAMENS

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MEYGALIT

Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune de renouveler le partenariat avec l'association MEYGALIT dans le but de soutenir la démarche de l'association encourageant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté au travers d'activité économique d'utilité publique.

Pour ce faire l'association interviendrait afin de répondre aux besoins techniques de la commune dans le courant de l'année 2025 pour un cout de 400 € par journée de prestation effective.

Monsieur le Maire présente ensuite en détail la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de partenariat, qui permettrait de répondre au plus près au besoin de la collectivité dans une période de travail soutenu pour le service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le partenariat avec l'association MEYGALIT selon le cadre défini ci-avant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier

Le Maire,
 Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,
 Denis CLAMENS

AR Prefecture

043-214300329-20250728-2025_064-DE
Reçu le 01/08/2025
Publié le 01/08/2025